

RÉDUIRE MES DÉCHETS, NOURRIR LA TERRE

Les liens avec les programmes

Le module d'activités *Réduire mes déchets, nourrir la Terre* cycles 1, 2 et 3 respecte les préconisations des **programmes officiels de l'école primaire**¹, tant en ce qui concerne les notions abordées que les démarches mises en œuvre. Il s'inscrit également dans les sept domaines du **socle commun de connaissances et de compétences**², disposition majeure de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005. Il désigne un ensemble de connaissances, capacités et attitudes auxquelles l'école doit donner à tous les moyens d'accéder au cours de la scolarité obligatoire pour poursuivre leur formation, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société.

Si les activités proposées sont avant tout une opportunité pour découvrir le monde, avec un objectif d'éducation à l'environnement, elles font aussi **une large place à la maîtrise de la langue et à l'apprentissage du « vivre ensemble »**. En pratiquant différentes activités, tout au long de ce module, les enfants acquièrent des connaissances variées. Ce sont des connaissances sur soi, des savoirs pratiques portant sur la manière de réaliser différentes actions, sur les façons de se conduire dans le groupe classe. Ce sont aussi des connaissances sur les activités elles-mêmes, sur les instruments utilisés, sur les règles qu'elles impliquent. Mais les activités permettent également de développer des compétences transversales.

De l'enfant à l'élève : apprendre à vivre ensemble, respecter les règles de vie, coopérer et devenir un élève autonome...

Avec l'aide de l'adulte, l'enfant se repère dans le groupe et peu à peu trouve sa place avant d'en comprendre et de s'en approprier les règles. Dans ce cheminement, il se construit aussi comme sujet, capable de se positionner, de s'affirmer en se respectant et en respectant les autres. Il acquiert progressivement un comportement responsable et dispose de plus d'autonomie.

Découvrir le monde qui nous entoure : se repérer dans l'espace et le temps, manipuler, observer, s'interroger sur le monde du vivant, de la matière et des objets, apprendre à être responsable face à l'environnement...

A travers ces modules d'activités, l'élève découvre le monde proche : il observe, pose des questions et progresse dans la formulation de ses interrogations vers davantage de rationalité en reliant les causes aux effets dans quelques activités choisies, encadrées par l'enseignant. Peu à peu, il consolide ses capacités de raisonnement en les appliquant à un champ plus étendu d'expériences. Familiarisé avec une approche sensible de la nature, il apprend à être responsable face à l'environnement, au monde du vivant, à la santé. Il comprend que le développement durable correspond aux besoins des générations actuelles et futures. En relation avec les enseignements de culture humaniste et d'instruction civique, il apprend à agir dans cette perspective.

Mathématiques : mesurer, nommer, écrire, comparer des nombres...

L'apprentissage des mathématiques développe la rigueur, l'imagination et la précision ainsi que le goût du raisonnement : ces attitudes doivent être sollicitées dans toutes les situations. Les concepts de grandeur et de mesure prennent du sens à travers des problèmes liés à des situations vécues par les enfants. Les capacités d'organisation et de gestion des données (tri, lecture de tableaux et graphiques...) se développent par la résolution de problèmes de la vie courante ou tirés d'autres enseignements.

Langue française : échanger, s'exprimer, comprendre, écrire...

La maîtrise de la langue française, aspect essentiel de la démarche mise en œuvre, occupe une place prépondérante dans chaque séance du module lors des échanges oraux ou lors des différentes phases des traces écrites. Chaque enfant est mis en situation de contribuer à la production de textes, les activités proposées fournissant des occasions naturelles de laisser des traces de ce qui a été fait, observé ou appris.

1. BO N°3 du 19 juin 2008, Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire

2. Décret n°2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences et modifiant le code de l'éducation.